

Réunion de Conseil communautaire du 19/02/10 à 19H45**Salle des Fêtes du Moulin à Vent à Vendrest****Compte-rendu****Étaient présents :**

CHARLES-AUGUSTE BENOIST, JOSIANE CALDERONI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, PATRICK CHEVRIER, PHILIPPE COVOLATO, JEAN-LUC DECHAMP, CHRISTOPHE DELANGE, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, ALINE DUWER, PIERRE EELBODE, FRANCIS ELU, PASCALE ETRONNIER, MICHEL FOUCHAULT, CATHERINE GARNIER, CLAUDE GAUDIN, BRUNO GAUTIER, CHRISTINE JAVERI, ISABELLE KRAUSCH, JEAN-PIERRE LABOURDETTE, PATRICK LEBRUN, LAURENCE LEROUX, DENIS MAHOUDEAU, ROLAND MAUCHE, DAMIEN MAURICE, GUY MICHAUX, FRANCOIS MIGEOT, HERVE PERCHET, ROBERT PICAUD, JEAN-PHILIPPE PRUDHOMME, JEAN-CLAUDE RANZONI, JACQUES ROUSSEAU, ROMAIN SEVILLANO, CHRISTIAN TRONCHE et DENIS WALLE.

Absents et ayant donné pouvoir :

EMMANUEL BOUBEKEUR à DENIS WALLE, NELLY CLARTE à ROLAND MAUCHE, FRANÇOIS COSSUT à ISABELLE KRAUSCH, JEROME GARNIER à NADINE CARON, MICHÈLE GLOAGUEN à MICHEL FOUCHAULT, MARIE-CHRISTINE GOOSSENS à CATHERINE GARNIER, FRANCOISE KRAMCZYK à GUY MICHAUX, BERNARD LAQUAY à FRANCIS CHESNÉ, ISABELLE LE NEEL-FAOUCHER à FRANCOIS MIGEOT, DANIEL NICOLAS à DOMINIQUE DUCHESNE, YVES PARIGI à PATRICK LEBRUN, SANDRINE PRAGNON à VINCENT CARRE, GERARD REMACHA à CHRISTIAN TRONCHE, ANGELIQUE SAVIN à PIERRE EELBODE, ANNAMARIA SCANCAR à JACQUES ROUSSEAU et JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS à CHARLES-AUGUSTE BENOIST.

Absents :

OLIVIER DENEUFBOURG, MARINA DUWER, ACHILLE HOURDE, JEAN-CLAUDE LEGRAND, CELINE LIMOSIN, CAROLE MAGRANER, BRUNO PRZYBYL, JOSEPH RATANE et LAURENCE WAGNER.

Assistaient à la réunion :

R. BLAIS, A. BOURGEOIS, C. COFFINET, P. COURTIER, A. LAFFORGUE, O. LUTHIER, F. MACQUART et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 37 délégués sont à ce moment présents. Le quorum est atteint.

M. FOUCHAULT accueille l'assemblée. Il est heureux d'informer le Conseil que M. TRONCHE vient de lui annoncer qu'il était à nouveau prêt à accueillir les réunions de Conseil communautaire dans sa commune. Il

donne ensuite la parole à M. CHESNE, Maire de Vendrest, qui souhaite la bienvenue au Conseil dans sa commune.

M. FOUCHAULT excuse Mme GUENEZAN et M. NICOLAS, absents ce jour.

Il invite ensuite P. COURTIER à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil.

M. FOUCHAULT invite ensuite les délégués à formuler leurs remarques sur le compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, M. FOUCHAULT propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 22 janvier dernier.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. FOUCHAULT rend alors compte des contrats qu'il a signés depuis la dernière réunion de Conseil dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

CONTRATS SIGNES DEPUIS LE 23 JANVIER 2010

COCONTRACTANT	OBJET	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE	OBSERVATIONS
COGERAT	MARCHE RÉALISATION DES PLANS ET ÉTATS PARCELLAIRES POUR LA PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE D'ETREPILLY ET LE PLESSIS-PLACY LOT 1 : PROTECTION DE CAPTAGE D'ETREPILLY	3 600,00 €	01/02/10	3 OFFRES
AZUR SCENIC	COMMANDE FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN TAPIS DE DANSE	1 094,00 €	01/02/10	
MDS AUDIO	BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ PRESTATIONS TECHNIQUES AUXILIAIRES AUX ACTIVITES DE SPECTACLE – LOT 1: SON ET LUMIERE – SPECTACLE POURSUITES	3 624,00 €	04/02/10	
AXES MANAGEMENT	COMMANDE INSCRIPTION FORMATION MAÎTRISE D'OEUVRE	1 280,00 €	16/02/10	
DB PRINT NORD	MARCHE IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION – LOT 1 : SUPPORTS DE COMMUNICATION COURANTS	12 381,00 €	16/02/10	3 OFFRES
AZAPRIM	MARCHE IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION – LOT 2 : SUPPORTS SPECIFIQUES RELATIFS A LA COMMUNICATION EN MATIERE DE DECHETS	5 764,00 €	16/02/10	2 OFFRES
S2T	MARCHE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA MODIFICATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE	8 807,20 €	16/02/10	4 OFFRES
DALKIA	COMMANDE REPLACEMENT D'UNE BATTERIE D'EAU CHAUDE POUR LE GYMNASE	1 597,75 €	16/02/10	
QUADRIA	DÉCOMPTE DE PÉNALITÉS FOURNITURE ET LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET MULTIMÉDIAS LOT 3 : CLASSE MOBILE EPN	311,00 €	17/02/10	49 JOURS DE RETARD

M. FOUCHAULT propose d'élire Mme JAVERI comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à examiner l'ordre du jour.

Institution

- **Désignation de deux représentants (un titulaire et un suppléant) de la Communauté de communes au sein du collège "collectivités territoriales" de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du centre de stockage de déchets non dangereux situé sur le territoire de la Commune d'Isles-lès-Meldeuses**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que conformément à l'article L125-1 et suivants du Code de l'environnement, M. le Sous-Préfet a créé une Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S.) pour le centre de stockage de déchets non dangereux situé sur le territoire de la Commune d'Isles-lès-Meldeuses qui doit être constituée à parts égales de représentants des collèges des administrations publiques, des collectivités territoriales, des exploitants et des associations de protection de l'environnement.

Il précise qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) de la Communauté de communes que M. le Sous-Préfet sera amené à nommer au sein de la C.L.I.S.. Il propose au Conseil que la Communauté de communes soit représentée par son Président (en tant que titulaire) et par son Vice-Président de la Commission Urbanisme/Développement durable (en tant que suppléant).

M. TRONCHE remarque qu'une partie du centre de stockage est située sur Tancrou, qui est de fait concernée par les odeurs en émanant.

MM. ROUSSEAU et FOUCHAULT l'invitent à contacter M. le Sous-Préfet pour participer à cette Commission en tant que maire de Tancrou.

M. CARRE remarque que la commune d'Armentières-en-Brie est également limitrophe et concernée.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Développement numérique du territoire et des T.I.C.

M. MIGEOT fait un point sur les possibilités de développement du service O.P.e.N., notamment en direction du public scolaire.

M. LEBRUN demande dans quelle mesure cette démarche s'inscrit dans le programme scolaire.

M. MIGEOT lui répond qu'il peut être intéressant d'accompagner les élèves vers le B2I (Brevet Informatique et Internet).

M. ELU informe que la Caisse des Dépôts et Consignations participe à hauteur de 50% à l'installation d'ordinateurs dans les écoles primaires ; il souhaite que la Communauté de communes précise sa politique en matière d'initiation informatique dans les écoles.

En réponse à M. CARRE sur la question de réaliser un diagnostic du matériel disponible dans les écoles, M. FOUCHAULT rappelle que la Communauté de communes n'a pas la compétence.

M. ELU soulève la question de la clause générale de compétences, et indique que la Communauté de communes a le choix de prendre en charge l'intégralité de cette compétence, ou bien de la laisser aux communes.

Tourisme, Affaires culturelles et Action décentralisée

Mme GARNIER présente le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 16 février 2010.

● **Subvention à l'association EDENTARA**

Mme GARNIER informe le Conseil qu'au cours de sa dernière réunion, la Commission a analysé la demande de subvention présentée par l'association EDENTARA pour son fonctionnement.

M. FOUCHAULT propose, sur avis favorable de la Commission, d'allouer à l'association une subvention d'un montant de 6.000 €, cette subvention représentant 13,6 % du budget de l'association.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Subvention à l'association LOKOLE**

Mme GARNIER informe le Conseil que la Commission a également examiné la demande de subvention présentée par l'association LOKOLE pour l'organisation d'un stage de danse africaine. Elle précise que l'objet de cette association est la découverte de la culture africaine, notamment par la découverte chorégraphique et ajoute que le siège de l'association est situé sur Germigny-sous-Coulombs et l'activité est pratiquée à Cocherel.

M. FOUCHAULT propose, sur avis favorable de la Commission, d'allouer à cette association une subvention d'un montant de 720 € pour l'organisation de ce stage sur l'année 2010, cette subvention représentant 30 % du budget de l'action.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Subvention à l'association Armentières-Hier-Aujourd'hui**

Mme GARNIER informe le Conseil que la Commission a examiné la demande de subvention présentée par l'association Armentières-Hier-Aujourd'hui. Il précise que l'objet de cette association est la découverte de l'histoire d'Armentières-en-Brie et l'organisation d'une exposition annuelle.

M. FOUCHAULT propose, sur avis favorable de la Commission, d'allouer à cette association une subvention d'un montant de 295 € pour l'organisation d'une exposition sur l'histoire du cirque, cette subvention représentant 26,6 % du budget prévisionnel de l'exposition.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Convention avec Act'Art 77 concernant la saison Scènes Rurales 2009-2010 : autorisation donnée au Président de signer la convention**

Mme GARNIER rappelle qu'en partenariat avec le Pays de l'Ourcq et les communes membres, Act'Art 77 anime « les Scènes Rurales du Pays de l'Ourcq » depuis 9 ans.

Elle précise qu'il apparaît en effet important dans le cadre du développement d'une politique culturelle propre, de soutenir ce programme et de renouveler la participation à cette action pour la saison 2009-2010 à travers la programmation suivante :

- Cocherel – 14 novembre 2009
- Dhuisy – 18 décembre 2009 (annulé pour cause d'intempéries et reporté au 19 février 2010)
- Marcilly – 21 février 2010
- Crouy-sur-Ourcq – 19 mars 2010,

six autres communes du Pays de l'Ourcq soutenant cette action : Congis-sur-Thérouanne, Coulombs-en-Valois, Douy-la-Ramée, Jaignes, Trocy-en-Multien et May-en-Multien.

Sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT propose au Conseil de l'autoriser à signer une convention avec Act'Art 77 concernant la saison Scènes Rurales 2009-2010, afin de formaliser les engagements des parties s'agissant de la programmation 2009-2010. Il souligne que dans le cadre de cette convention, est notamment prévue la participation financière du Pays de l'Ourcq à hauteur de 6.268 €.

M. ELU regrette que le projet d'Act'Art ne concerne que quelques communes du territoire alors qu'il s'agit dans l'esprit de proposer un programme culturel en milieu rural et d'amener la culture là où elle est le moins accessible. L'ensemble des communes du canton devraient selon lui bénéficier du programme et il souhaite en parler plus en détail lors d'une prochaine réunion de Commission.

Mme GARNIER remarque que les salles de certaines communes sont trop petites pour accueillir les spectacles d'Act'Art.

MM FOUCHAULT et EELBODE rappellent les contraintes techniques imposées par l'organisation d'Act'Art.

En réponse à Mme GARNIER, R. BLAIS précise que chaque représentation a attiré en moyenne 70 spectateurs cette année, c'est à dire un total de 225 spectateurs.

Puis Mme GARNIER propose à M. ELU de participer à la prochaine réunion qui aura lieu avec Act'Art.

M. ELU accepte l'invitation en soulignant qu'il ne peut cependant se rendre à toutes les réunions.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association F.A.D.A. : autorisation donnée au Président de signer la convention**

Mme GARNIER informe le Conseil que depuis 2005, l'association F.A.D.A. organise, sur le territoire, le festival « Passions d'Avril » qui a réuni, au cours de sa dernière édition, près de 500 spectateurs. Elle ajoute que depuis 2007, le Pays de l'Ourcq soutient cette manifestation et que ce festival s'articule autour de plusieurs temps forts : exposition de mobiles, spectacle de rue, théâtre et concert.

Elle remarque qu'afin de répondre à la volonté de l'association de développer et de pérenniser cette manifestation, il paraît intéressant pour le Pays de l'Ourcq de formaliser un partenariat avec l'association F.A.D.A., dans le cadre d'une convention pluriannuelle pour la période 2010/2012.

Cette convention serait établie sur l'objectif commun suivant : organiser une manifestation annuelle « Passions d'Avril » en développant la programmation artistique de la manifestation et les partenariats associatifs dans le but d'accroître la fréquentation du festival.

M. FOUCHAULT remarque que ce projet est soutenu par la Commune de Crouy-sur-Ourcq à hauteur de 1.500 €.

Sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT propose alors au Conseil de l'autoriser à signer une convention avec l'association F.A.D.A. afin de formaliser les engagements des parties s'agissant du festival « Passions d'Avril ». Il souligne que dans ce cadre, est notamment prévue la participation financière du Pays de l'Ourcq à hauteur de 4.000 € pour l'année 2010.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Convention cadre de coopération avec le Raion de Strășeni : autorisation donnée au Président de signer la convention**

Mme GARNIER informe le Conseil que suite à la visite des élus du Raion de Strășeni courant janvier et compte tenu de leur souhait d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants et de promouvoir un développement social et économique local, dans le cadre de la politique de voisinage européen, il apparaît intéressant de mettre en place une convention cadre de coopération décentralisée.

Elle précise qu'il s'agit d'établir le cadre d'un programme de coopération décentralisée d'une durée de trois ans entre deux territoires qui ont en commun leur caractère rural ainsi qu'une proximité linguistique et culturelle.

Ce partenariat aurait pour objectif d'être un levier d'action notamment dans les domaines suivants :

- Adduction en eau potable et assainissement
- T.I.C. (Technologies de l'Information et de la Communication)
- Développement durable des territoires.

Sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT propose alors au Conseil de l'autoriser à signer cette convention cadre.

M. ELU souligne l'importance de la laïcité dans les démarches de coopération décentralisée. Il ajoute que la laïcité est un apport fort de la France dans le cadre de ses actions pour le développement des pays appelés à devenir européens et rappelle que le respect de la laïcité induit la protection des minorités religieuses.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Affaires sociales, Sport et Santé

M. MICHAUX présente le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 10 février.

Au chapitre Personnel/Finances, ont été évoqués la création d'un poste à temps non-complet de référent Politique sociale, sport et santé, ainsi que le budget prévisionnel 2010 des secteurs sport et santé.

M. FOUCHAULT propose au Conseil d'examiner dès lors le projet de délibération relative à la création du poste, inscrit plus loin dans l'ordre du jour.

● **Création d'un poste à temps non-complet d'attaché principal territorial - Référent Politique sociale, sport et santé**

M. MICHAUX précise au Conseil l'opportunité de créer un poste à temps non-complet de Référent Politique sociale, sport et santé, avec d'une part, le démarrage opérationnel du C.I.A.S. et le transfert d'une partie de la compétence « Social » à cet établissement, et d'autre part, la formalisation du développement d'une politique Sport et Santé (avec la création d'une Commission Affaires sociales, Sport et Santé au début de la mandature). L'ouverture de poste est proposée sur le grade d'attaché principal pour une durée hebdomadaire de travail de 17,5 heures annualisée.

Il présente alors brièvement la fiche de poste dans ses trois composantes, la Politique sociale, le Sport et la Santé.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. MICHAUX reprend le compte-rendu de la réunion de Commission. Au chapitre Sport, le bilan 2009 de la piscine communautaire a été étudié.

M. FOUCHAULT précise que la piscine a été fermée quatre jours au cours de l'année du fait d'un taux de chloramines trop élevé.

M. MICHAUX ajoute que le risque concerne en particulier les Maîtres nageurs sauveteurs, qui sont exposés continuellement aux chloramines.

En réponse à la question de M. ELU, M. FOUCHAULT indique que le seuil de chloramines à ne pas dépasser est fixé par la DDASS et que les contrôles sont effectués régulièrement par le personnel de la piscine.

F. MACQUART précise qu'au delà de 0,65 milligrammes de chloramines par m³, il est obligatoire de fermer la piscine au public.

M. MICHAUX poursuit le compte-rendu de la réunion de Commission. Concernant le projet d'équipement d'athlétisme, il indique que la Communauté de communes a obtenu de la Région Île-de-France une subvention d'un montant de 933.998,13 € au titre de l'unité Lycée, dans le cadre de la mise à disposition du stade aux lycéens du Gué-à-Tresmes.

M. ELU demande quels engagements ont pris les acteurs concernés par ce projet, tels que la Fédération Française d'Athlétisme, sur leur utilisation future du stade. Il souhaite en effet que le budget de fonctionnement futur de cet équipement soit mieux appréhendé par la Communauté de communes.

M. MICHAUX lui indique que des réunions avec ces acteurs sont programmées courant mars dans ce but.

M. FOUCHAULT ajoute qu'à l'heure actuelle, il s'agit d'obtenir des engagements formels de la part des confédérations sportives et olympiques qui sont réellement demandeuses, comme elles l'ont montré tout au long de la précédente mandature dans le cadre de la préparation du projet. Il indique que cet intérêt du monde sportif a incité la Communauté de communes, largement soutenue par la Région Île-de-France, à modifier son projet initial en portant cet anneau à 400 mètres. Il rappelle que le projet a stagné une année car la Région était revenue sur son engagement. Il indique enfin qu'a priori, le budget de fonctionnement de l'équipement sportif s'élèvera à 100.000 € par an, et que ce montant doit être affiné.

M. ELU insiste sur le fait qu'un engagement écrit des confédérations sportives est nécessaire, notamment sur des questions concrètes comme la présence de médecins et de kinés lors des manifestations. Il souhaite qu'elles contribuent à un financement pérenne du fonctionnement de l'équipement. Il ajoute que le stade doit également pouvoir être utilisé par les jeunes du canton.

M. FOUCHAULT souligne qu'il existe une politique sportive dynamique à l'échelle de l'intercommunalité, et que si le Pays de l'Ourcq souhaite demeurer un site privilégié pour la pratique de l'athlétisme de haut niveau, il lui faut conserver cette forte ambition.

M. ELU rappelle la nécessité d'avoir un projet solide.

● **Subvention à l'association LES MONARQUES**

M. MICHAUX informe le Conseil qu'au cours de sa dernière réunion, la Commission a analysé la demande de subvention présentée par l'association LES MONARQUES. Il précise que l'objet de cette association est la pratique du Baseball.

M. FOUCHAULT propose, sur avis favorable de la Commission, de lui allouer une subvention d'un montant de 500 € pour son fonctionnement sur l'année 2010, cette subvention représentant 22 % du budget prévisionnel de l'association.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Aménagement et Travaux

● **Travaux d'amélioration du traitement des boues de la station d'épuration de MARY-SUR-MARNE : autorisation donnée au Président de signer le marché avec l'entreprise attributaire**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que, compte tenu de la mise en place de nouvelles stations d'épuration et du nécessaire traitement du phosphore sur la station de Mary-sur-Marne, principale station d'épuration du territoire, la centrifugeuse doit être redimensionnée et remplacée pour assurer la pérennité de la filière de traitement des boues.

Les travaux programmés sont les suivants : remplacement de la centrifugeuse actuelle par une centrifugeuse de capacité supérieure et remplacement en conséquence des équipements associés au process de déshydratation. Cette opération de travaux concerne tous les équipements, structures et infrastructures nécessaires au bon fonctionnement et à la bonne exploitation du process de déshydratation des boues. Il s'agit de travaux de génie civil, second œuvre, VRD, équipements, électricité et automatisme (y compris supervision et télégestion).

En raison du montant total estimé de l'opération de travaux (391.125,00 € H.T), inférieur au seuil des procédures formalisées de marchés public, le marché a fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 146 du Code des Marchés Publics. Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé au B.O.A.M.P., au Moniteur des Travaux Publics ainsi que sur le profil acheteur de l'entité adjudicatrice en date du 10 décembre 2009.

Il rend alors compte de la procédure de consultation qu'il a menée. Après ouverture des plis le 2 février, les candidatures de cinq entreprises ont été retenues : SAUR, TERNOIS, DEGREMONT, SOVEP ENVIRONNEMENT et SOURCES. Les candidats TERNOIS et SOVEP ENVIRONNEMENT ont présenté une offre variante en plus de leur offre de base, lesquelles offres variantes sont recevables sur la forme. Les candidats SOURCES et SAUR ont présenté une des options en plus de leur offre de base mais en raison de l'absence d'un acte d'engagement distinct, ces options n'ont pu être retenues. Au total, 7 offres ont été retenues pour analyse à partir des critères qui ont été fixés dans le dossier de consultation.

Les critères d'attribution du marché sont les suivants :

- Valeur technique et méthodologique (40 %)
- Prix (30%)
- Phasage, planning et délai global de réalisation (30%).

Après l'analyse technique préliminaire, des demandes de compléments ont été faites pour une meilleure compréhension des offres.

Un Comité technique réuni le 18 Février a, au vu des éléments complémentaires fournis par les candidats, classé en 1 l'offre de l'entreprise SAUR pour un montant de 255.361 € HT.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à signer le marché concerné, et ce, sous réserve de l'ouverture des crédits correspondants dans le budget annexe Eau et Assainissement collectif.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Concernant la station d'épuration de Congis-sur-Thérouanne, et après un échange, M. ELU demande au Pays de l'Ourcq d'effectuer le bornage de la parcelle.

Mme CARON informe le Conseil des fuites sur une canalisation sur la route de La Ramée, qui provoquent l'inondation d'un bâtiment et d'importants dommages.

M. FOUCHAULT lui répond que le délégataire SAUR est intervenu mais qu'au constat des fuites répétées, il convient d'effectuer un diagnostic plus important. Il est notamment nécessaire de vérifier avec le délégataire si ces travaux relèvent de la réparation, auquel cas cela entrerait dans le cadre de la Délégation du Service Public, ou d'un renouvellement de canalisation qui serait à la charge de la Communauté de communes.

M. ELU demande plus d'information sur les travaux sur la station d'épuration du hameau de Fussy.

M. FOUCHAULT lui indique qu'une réunion d'information a eu lieu à Crouy-sur-Ourcq le 6 février sur cette question. Il regrette le battage médiatique mis en place par l'association Territoire d'Avenir autour des questions liées à l'adduction en eau potable et à l'assainissement sur le territoire.

M. GAUDIN indique que le document d'information que l'association a boité aux habitants sur la qualité de l'eau est un extrait de l'arrêté préfectoral.

M. FOUCHAULT indique qu'est programmée la pose d'une canalisation entre le château d'eau des Effaneaux et Dhuisy notamment afin de remédier au problème de la qualité de l'eau potable à Dhuisy et à Germigny-sous-Coulombs. Il ajoute qu'une autre canalisation doit être posée entre Dhuisy et Coulombs-en-Valois qui est à la charge du Syndicat Mixte des eaux de Germigny.

Finances - Personnel

M. PRUDHOMME présente le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 13 janvier.

● **Débat d'Orientation Budgétaire 2010 : Budget général (M14)**

M. PRUDHOMME informe le Conseil que conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Débat d'orientation Budgétaire est proposé au Conseil.

Il fait alors part au Conseil des orientations du Budget 2010 du Budget Général de la Communauté de communes, commentant la note adressée aux membres du Conseil.

Concernant les recettes fiscales, M. ELU fait part de son inquiétude concernant la réforme des collectivités territoriales et la réforme de la taxe professionnelles, qui vont affecter les ressources de la Communauté de communes et des communes du canton.

Concernant le projet du parc des Effaneaux, M. ELU demande une réunion spécifique. Il s'inquiète de l'évolution du projet et de l'opération foncière actuellement envisagée. Il craint, d'une part, que le projet ne soit pas rentable et apporte peu d'emplois, et d'autre part, que la Communauté de communes du Pays Fertois ne puisse financer sa part du portage de la réserve foncière.

M. GAUDIN ajoute que Mme BELDENT, présidente de la Communauté de communes du Pays Fertois, s'est abstenue lors du vote du portage lors de la réunion du Comité Syndical Marne-Ourcq.

M. FOUCHAULT indique qu'il a rencontré Mme BELDENT en compagnie de Mme RICHARD, sur cette question et rappelle que la compétence est transmise au Syndicat Mixte. Il ajoute que si Prologis ne réalise pas sa promesse pour le parc des Effaneaux d'ici 2011, la zone pourra alors être valorisée autrement, mais qu'il est essentiel de conserver la maîtrise foncière afin d'être en mesure de proposer des lieux d'implantations aux entreprises, et de créer des emplois.

M. ROUSSEAU indique que les deux Communautés de communes travaillent sur ce dossier depuis plus de 10 ans et qu'il est manifeste, aujourd'hui, que la réserve foncière est la seule solution viable. Il souligne que la Zone de Grand Champ est actuellement bénéfique au Pays de l'Ourcq et qu'il en sera de même pour la Zone des Effaneaux.

M. FOUCHAULT indique que si le Pays Fertois connaît des difficultés dans le cadre de ce projet, le Conseil communautaire du Pays de l'Ourcq débattrait afin de déterminer comment l'aider.

M. GAUDIN rappelle que malgré cette assurance, Mme BELDENT s'est abstenue.

M. ELU exprime à nouveau le besoin d'un débat urgent.

M. FOUCHAULT rappelle que la compétence est confiée au Syndicat Mixte.

Concernant l'étude programmée en 2010 sur les transports, M. GAUDIN remarque qu'il faudrait réaliser un Plan Local de Déplacement. En réponse, M. CHESNE dit qu'est proposée dans un premier temps, une étude sur le Transport à la demande, le S.CO.T. incluant également une étude sur les transports.

M. GAUDIN exprime le souhait que soit réalisé un document ambitieux, à l'exemple de ce qui a été fait à Meaux.

M. FOUCHAULT invite alors les élus à s'exprimer dans le cadre de ce Débat d'Orientation Budgétaire 2010 sur le Budget général.

M. ELU rappelle que la délibération doit seulement valider le fait qu'un débat s'est tenu sur le budget et qu'elle ne vaut pas approbation du budget par le Conseil.

M. FOUCHAULT en convient.

En réponse à la question de M. TRONCHE, M. FOUCHAULT précise que concernant le hameau de Torchamps, la compétence de la Communauté de communes s'arrête à la zone urbaine canalisée.

M. ELU fait part du rendez-vous entre M. EBLE, M. FOUCHAULT, M. EELBODE et lui-même, au Conseil Général, sur le dossier du C3D. M. EBLE et lui-même ont noté que le projet de C3D présenté par la

Communauté de communes comporte beaucoup d'études sur des sujets diversifiés, mais ils souhaitent que deux ou trois axes spécifiques d'action soient déterminés. Il remarque que le projet de C3D manque d'ambition pour une intercommunalité de 35 ans. Il indique enfin que le Conseil Général mène une politique spécifique à travers les Contrats Départementaux de Développement Durable, et que ces contrats doivent avant tout refléter cette politique.

M. FOUCHAULT revient alors sur la rencontre avec M. EBLE. Il indique qu'en effet M. EBLE a considéré, en premier lieu, que le projet manquait d'ambition, et remarque que M. ELU n'a défendu le projet à aucun moment. Il ajoute que M. EELBODE et lui-même ont ensuite largement explicité le projet de C3D et défendu les actions qui le composent, suite à quoi M. EBLE a convenu que bon nombre d'éléments sont en pleine cohérence avec la politique du Conseil Général. Il a cependant regretté le manque d'un fil conducteur entre ces diverses opérations, et demandé que soit réalisé, avec les services du département, un document de synthèse qui lie les différentes actions.

M. ELU remarque qu'il n'est volontairement pas intervenu dans le débat avec M. EBLE afin de conserver sa neutralité.

M. ROUSSEAU demande si certains domaines d'actions du C3D ne seront pas retenus par le Conseil Général.

M. ELU indique que cela n'est pas envisagé, mais qu'il s'agit d'aboutir à un accord, en abandonnant un des axes au profit d'un autre. Il insiste sur le fait que le Conseil Général a une politique à mener et qu'il souhaite que certaines lignes soient plus valorisées.

M. FOUCHAULT ajoute que la Communauté de communes a repris contact avec les services du Conseil général afin d'effectuer ce travail.

En réponse à M. ROUSSEAU, M. ELU confirme que le contrat sera bien signé en juin, mais qu'il est nécessaire que cette politique se voie.

M. FOUCHAULT invite les élus présents à formuler d'autres remarques. En l'absence de remarque, il propose au Conseil de valider la tenue effective d'un débat d'orientation Budgétaire.

Le Conseil prend acte de la tenue effective d'un Débat d'Orientation Budgétaire 2010 sur le Budget général

● **Débat d'Orientation Budgétaire 2010 : Budget annexe Eau et Assainissement collectif (M49)**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, M. FOUCHAULT propose un Débat d'Orientation Budgétaire 2010 sur le Budget annexe Eau et Assainissement collectif (M49).

M. PRUDHOMME fait alors part au Conseil des grandes orientations du Budget 2010 du Budget annexe Eau et Assainissement collectif de la Communauté de communes.

M. FOUCHAULT invite les délégués présents à débattre, puis en l'absence de remarque il propose au Conseil de valider la tenue d'un débat d'orientation Budgétaire.

Le Conseil prend acte de la tenue effective d'un Débat d'Orientation Budgétaire 2010 sur le Budget annexe Eau et Assainissement collectif

● **Actualisation du régime indemnitaire des personnels du Pays de l'Ourcq**

M. PRUDHOMME invite A. BOURGEOIS à apporter des précisions sur ce point. Ce dernier détaille l'opportunité d'actualiser le régime indemnitaire du Pays de l'Ourcq avec d'une part, la parution du décret 2009-1558 du 15 décembre 2009 qui modifie le calcul de la Prime de Service et de Rendement (PSR) de la filière technique et d'autre part, le projet de créer un poste d'attaché principal et donc de prendre en compte les grades d'attachés principaux, pour le moment exclus du régime indemnitaire.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

- **Calendrier institutionnel**

M. FOUCHAULT indique que la prochaine réunion de Conseil communautaire aura lieu le 26 mars.

- **Exposition « Mobiles Sonores »**

M. FOUCHAULT informe le Conseil de la prochaine exposition proposée au siège communautaire communautaire dans le cadre de l'action de sensibilisation artistique en milieu scolaire : « Mobiles Sonores » du 9 au 20 mars.

- **Piscine**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que la Piscine sera fermée du 1er au 7 mars pour vidange.

- **Déneigement des routes**

M. FOUCHAULT rend compte de la réponse apportée par M. EBLE au courrier qu'il lui avait adressé en décembre sur l'état des routes départementales.

M. ELU informe qu'une réflexion va être menée avec l'ensemble des maires du département afin de désenclaver chaque commune en période de neige. Des projets de convention avec les communes sont notamment étudiées

M. ROUSSEAU rappelle que les maires qui déneigent d'eux-mêmes sont actuellement dans l'illégalité.

M. ELU indique que c'est justement pour remédier à de telles situations que sont étudiées ces conventions. Il ajoute que le Préfet dirige les opérations en dégageant les axes principaux mais que cela n'est pas suffisant pour les petites communes. Les camions et les cars scolaires représentent un danger.

M. GAUTHIER fait part d'un accident mortel sur sa commune, avec un motard qui a dérapé sur une plaque de verglas, trois jours après qu'il a neigé.

M. ELU reconnaît que cela est tragique. Il remarque qu'avec l'ombrage, les plaques de verglas se forment même si la route est salée et rappelle qu'il faut demeurer maître de son véhicule et rouler moins vite quand la météo l'exige.

M. GAUTHIER souligne qu'il a salé lui-même les routes de sa commune.

M. ELU lui répond que cela est illégal, d'où l'intérêt d'établir des conventions avec les maires pour leur donner l'autorisation de saler les endroits à risque. La convention permet une compensation financière et une meilleure régulation des stocks de sel.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 23h.

Le Secrétaire de séance,

Christine JAVERI.

